

Département du Gard
Arrondissement de Nîmes
Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2025-09-95
Séance du 24 septembre 2025

Objet : Dénomination de la Maison du Combattant Francis-Lemesle

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
23	4	6

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 septembre à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

VOTE	
Unanimité	Contre : 0
	Abstention : 0

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 17 septembre 2025

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Maxime **COUSTON**, Michèle **FOND-THURIAL**, Christine **MUCCIO**, Christian **BAUME**, Jennifer **OBID**, Jean Christian **REY**, Monique **GRAZIANO-BAYLE**, Philippe **BERTHOMIEU**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ**, Carine **BOISSEL**, Ali **OUATIZERGA**, Catherine **HERBET**, Michel **SELLENS**, Marilyne **FOURNIER**, Claude **ROUX**, Françoise **SERVOL**, Guillaume **GARNIER**, Jean-Louis **MORELLI**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Bernard **NASS**, Guillaume **SANCHEZ**, Jérôme **JACKEL**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Justine **ROUQUAIROL** procuration à C. MUCCIO, Christian **SUAU** procuration à J C REY, Nicole **SAGE** procuration à P. BERTHOMIEU, Olivier **WIRY** procuration à G. SANCHEZ

Conseillers municipaux absents : Raymond **MASSE**, Mourad **ABADLI**, Sylvain **HILLE**, Karine **GARDY**, Pascale **BORDES**, Thierry **VINCENT**

Secrétaire de séance : Jean Christian **REY**

Objet : Dénomination de la Maison du Combattant Francis-Lemesle

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le Code de l'Environnement, et notamment ses articles L.581-9 et L.581-44, mais aussi ses articles R.581-9 à R.581-21 du Code de l'Environnement ;

Considérant que M. Francis Lemesle, décédé le 18 novembre 2020, s'est pleinement investi dans la vie associative et mémorielle de Bagnols-sur-Cèze ;

Considérant qu'il a créé et présidé l'Amicale des anciens combattants de l'Union française, comité de Bagnols-sur-Cèze, de 1959 à 2018 ;

Considérant qu'il a présidé l'Union fédérale des anciens combattants, comité de Bagnols-sur-Cèze, de 2002 à 2016 ;

Considérant qu'il a été fait chevalier de l'Ordre national du Mérite, le 14 novembre 2002, pour services rendus aux associations ;

Considérant son mandat de conseiller municipal, exercé de 1959 à 1974 ;

Considérant qu'il a participé activement à toutes les cérémonies patriotiques de la commune, incarnant les valeurs de respect, de transmission et d'unité ;

Considérant également l'engagement de son fils, Maxime Lemesle, ancien président du Souvenir français (2001-2011), porte-drapeau depuis 1984, et de son petit-fils, Gabriel Lemesle, qui a reçu du maire, le 14 juillet 2025, l'insigne de porte-drapeau en reconnaissance de vingt années de service ininterrompu, ainsi que celui de ses sœurs, Victoria Lemesle et Marion Couffin, toutes deux porte-drapeaux également ;

Considérant enfin les accords donnés et consignés par écrit auprès du Cabinet du Maire par les ayants droit et par M. Jean-Claude Mougenot, président de l'Union fédérale des anciens combattants, comité de Bagnols-sur-Cèze ;

Considérant que cette question a été présentée à la Commission travaux, aménagement urbain, environnement et cadre de vie du 10 septembre 2025 ;

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de renommer la Maison du Combattant située au 14 place Auguste-Mallet en « Maison du Combattant Francis-Lemesle » ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes à intervenir, et tous documents se rapportant à cette affaire ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer une demande d'autorisation préalable de nouvelle installation, de remplacement, de modification

- d'un dispositif ou d'un matériel supportant une enseigne, préenseigne ou publicité au titre des dispositions du Code de l'Environnement ;
- de prévoir une cérémonie officielle de dévoilement de la nouvelle enseigne apposée en façade de la Maison du Combattant.

Le Maire



Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le 02/10/2025



ID : 030-213000284-20250924-2025_09_95-DE